

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze le dix huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 mars 2014

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine,

Etaient EXCUSES : M. CANU Dany, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Mme BOUSSELET Nadine a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2014

Distribution des procès verbaux :

- des conseils communautaires de la CCHL des 29 janvier et 19 février 2014,
- du comité syndical du 3 décembre 2014 du SIVOM de la Région de Lassay
- des comités syndicaux du Nord Mayenne des 21 octobre 2013 et 3 mars 2014.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour : ils sont acceptés à l'unanimité:

- Encaissement d'un chèque GROUPAMA
- Durée amortissement four boulangerie

1. Vote des subventions 2014

1-1 Subventions communales

Monsieur le Maire présente les bilans et les budgets prévisionnels de chaque association communale afin de leur voter les subventions annuelles.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux associations communales désignées ci-dessous :

A.S.C.C.R.	800 €	Récré'active	50 €
Aînés Ruraux	1 500 €	Gym, Remise en Forme	1 000 €
Amicale des Chasseurs	200 €	Trait d'Union	250 €
Anciens Combattants	200 €	Association des Jeunes	250 €
Club Cycliste	50 €		
Comité des Fêtes	3500 €		

1-2 Subventions extérieures

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions des associations extérieures.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes aux organismes extérieures désignés ci-dessous:

ADMR Le Horps	1235 €	La Prévention Routière	40 €
CACH (Compagnie des Archers)	200 €	Les Motards ont du cœur	50 €
Associations Infirmes moteurs cérébraux	50 €	Les Paralysés de France	50 €
CAUE	68.60 €	Les Sclérosés en plaques	50 €
Donneurs de sang	50 €	Chambre des métiers	50 €
Gaule Ribayenne	50 €	Les Restos du cœur	50 €
SPA	50 €	FGDON	121.81 €
Téléproton	50 €	FGDON Le RIBAY	50 €
UDAF de la Mayenne	50 €	Pompiers de Lassay	20 €

1-3 Attribution subvention facteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur DEROUET, le facteur de la commune, remet en fin d'année un calendrier à la Mairie de Charchigné. Monsieur le Maire propose de verser 20 € au facteur afin de le récompenser des services qu'il rend à la Mairie ainsi qu'à la population de la commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ De verser une subvention de fonctionnement de 20 € à Monsieur Bruno DEROUET.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

2. Adhésion AMF commande publique et pôle internet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu l'appel de cotisations pour l'adhésion auprès de l'A.M.F de la Mayenne au portail « achatspublics53 » ainsi qu'à l'outil de réalisation du site internet. Ces cotisations s'élèvent à 128 € pour le pôle commande publique et 50 € pour l'outil site internet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- ✚ Décide de renouveler l'adhésion de 128€ pour le pôle commande publique et 50 € pour l'outil site internet auprès de l'A.M.F de la Mayenne pour l'année 2014
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer les mandats correspondants.

3. Contrat de maintenance informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance informatique de la Mairie est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de le renouveler.

Le nouveau contrat de maintenance informatique proposé par la société SARL essor numérique fonctionne sur la base d'un forfait horaire annuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- ✚ De valider la proposition de la société SARL essor numérique pour la maintenance du parc informatique de la commune pour un montant de 560 € HT pour l'année 2014.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

4. Approbation des comptes de gestion 2013

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- ✚ DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

5. Vote des comptes administratifs 2013

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2013, dressés par Monsieur JEUSSE Loïc, Maire, qui est sorti de la salle lors de la délibération :

- *Après s'être fait présenter les budgets primitifs, et les décisions modificatives de l'exercice 2013,*
- *Après avoir entendu et approuvé, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2013,*

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	BUDGET COMMUNE	EAU ASSAI- NISSEMENT	LOT LE VAL- LON DORE	BUDGETS CUMULES
Section Investissement				
Dépenses	830 540.52	287 310.75	56 173.91	1 174 025.18
Recettes	664 641.91	193 186.97	56 173.91	914 002.79
Résultat exercice	-165 898.61	-94 123.78	0.00	-260 022.39
+/- report résultat N-1	58 869.00	-94 591.56	0.00	-35 722.56
Résultat final au 31/12/N	-107 029.61	-188 715.34	0.00	-295 744.95
Restes à réaliser	45 457.43	39 234.27		84 691.70
Résultats Cumulés	-61 572.18	-149 481.07		-211 053.25
Section Fonctionnement				
Dépenses	746 609.01	137 080.74	68 779.13	952 468.88
Recettes	1 028 828.54	239 529.85	68 779.13	1 337 137.52
Résultat Exercice	282 219.53	102 449.11	0.00	384 668.64
+/- report résultat N-1	292 788.06	212 435.94	0.00	505 224.00
Part affectée à l'Invest.	100 209.88	94 591.56		194 801.44
Résultat final au 31/12/N	474 797.71	220 293.49	0.00	695 091.20
BALANCE GLOBALE				
Total dépenses cumulées	1 577 149.53	424 391.49	124 953.04	2 126 494.06
Total recettes cumulées	1 693 470.45	432 716.82	124 953.04	2 251 140.31
Résultat Exercice	116 320.92	8 325.33	0.00	124 646.25
+/- report résultats cumulés N-1 +R à R	296 904.61	62 487.09	0.00	359 391.70
RESULTAT FINAL	413 225.53	70 812.42	0.00	484 037.95

2°. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que présentés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes administratifs 2013 de la Commune, du service d'eau et assainissement, et du lotissement le Vallon Doré.

Monsieur JEUSSE Loïc est invité à revenir en salle du conseil.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2013

6-1 Affectation du résultat du service général.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 474 797.71 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement (dont restes à réaliser : +45 457.43 €)	-61 572.18 euros
- Excédent de la section de fonctionnement :	474 797.71 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	61 572.18 €
• REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002	413 225.53 €

6-2 Affectation du résultat du service d'eau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 220 293.49 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement : (dont restes à réaliser : +39 234.27 €)	149 481.07 euros
- Excédent de la section de fonctionnement :	220 293.49 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068	149 481.07 €
• REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002	70 812.42 €

6-3 Affectation du résultat du lotissement du vallon doré

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 euros.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Besoin de la section d'investissement :	0.00 euros
- Excédent de la section de fonctionnement :	0.00 euros
• AFFECTATION AU COMPTE 1068 :	0.00 €
• REPORT AU FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002	0.00 €

7. Taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget a été présenté avec les taux d'imposition identiques à ceux de 2013 et que le conseil municipal doit voter les nouveaux taux pour 2014.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de maintenir pour 2014 les taux d'imposition tel que votés en 2014, soit :

- Taxe Habitation	18.95 %
- Taxe Foncier Bâti	13.88 %
- Taxe Foncier Non Bâti	23.38 %

8. Vote budgets primitifs 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs de l'année 2014, qui s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	SECTIONS : FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
✚ BUDGET GENERAL	1 114 917.00 €	701 509.00 €
✚ EAU ASSAINISSEMENT	313 655.00 €	297 827.00 €
✚ LOTISSEMENT LE VALLON DORE	56 173.91 €	56 173.91 €

9. Déclaration d'Intention d'Aliéner 11 rue du château

Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane est invité à quitter la salle du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître LEROUX JOURDAN, notaire à LASSAY LES CHATEAUX, une déclaration d'intention d'aliéner pour le terrain et la maison situés section B numéro 211 et 212 au 11 rue du château.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre les consorts SALLARD et Monsieur SCELLIER Jean-Marie et Mme RIOULT LERICHE Andréa.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur les parcelles cadastrées B 211 et 212

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître LEROUX JOURDAN)

Monsieur RIOULT-LERICHE est invité à regagner la salle du conseil municipal.

10. Projet de méthanisation : avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique concernant la construction d'une usine de méthanisation s'est déroulée du 3 février au 5 mars 2014. Monsieur le Maire informe que cette enquête a suscité un nombre important d'observations sur le projet. Monsieur le Maire indique que le conseil municipal de la commune où le projet est prévu doit également émettre un avis sur cette future unité.

Le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce projet du fait des impacts qu'il génère en faveur de l'environnement, des énergies renouvelables, du développement durable, de l'économie, l'emploi..., et procède à un vote au sein du Conseil Municipal :

- * Pour : 6
- * Abstentions : 3
- * Contre 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ D'émettre un avis favorable concernant le projet de construction d'une usine de méthanisation à Charchigné
- ✚ De charger Monsieur le Maire d'en informer la Préfecture.

11. SDEGM : gestion et maintenance des infrastructures de communications électroniques propriété de la commune

Monsieur le Maire expose que :

Dans le cadre de la réforme relative à l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de communications électroniques, la commune a fait le choix de devenir propriétaire des infrastructures passives (Génie Civil) de communications électroniques.

La possession de ces ouvrages, qui porte principalement sur les fourreaux et les chambres de tirages, confère des obligations en termes d'exploitation, de maintenance, d'entretien et de renouvellement.

Au regard de ces responsabilités, nous sommes tenus de gérer les documents techniques et administratifs relatifs à la situation des installations nécessaires à l'intervention des opérateurs ou de toute personne intervenant sur le réseau.

Dans ce contexte, la mise en œuvre pratique des dispositions correspondantes intéressent les éléments suivants :

- L'enregistrement des données cartographiques géo-référencées
- La gestion de la base de données ;
- Le suivi des opérations de maintenance, de dépannage ou de déplacement des ouvrages ;
- La gestion et l'administration de l'occupation des alvéoles par les Opérateurs ;
- La collecte des droits d'usage auprès des Opérateurs ;
- L'instruction des demandes liées à la réforme DT-DICT ;
- Les modalités associées au régime de TVA (récupération du FCTVA)

Ces différentes mesures pouvant être lourdes et complexes pour les services internes de la commune, le SDEGM à qui nous avons confié la mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz, se propose, compte tenu des similitudes avec les réseaux de communications, de substituer la commune pour l'ensemble de ses prérogatives relatives à la gestion et la maintenance de ces infrastructures passives de communications électroniques.

Dans la mesure où nous confirmons cette mission au SDEGM, il est précisé que ce dernier supporterait l'intégralité des modalités techniques et financières liées à ces prestations. Aucun appel de cotisation ou de participation ne serait opéré en direction de la commune.

Toutefois, en contrepartie de ce service, le Syndicat conserverait la totalité du produit de la collecte du droit d'usage auprès des Opérateurs. Pour rappel, le droit d'usage sollicité annuellement est arrêté à 0.55€ /ml d'alvéole occupée.

M le Maire demande donc au Conseil Municipal:

- De prendre acte de la situation exposée;
- De se prononcer sur la possibilité de transfert de cette mission au SDEGM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ✚ De se prononcer favorablement pour le transfert au SDEGM de la gestion et de la maintenance des infrastructures passives de communications électroniques.

12. Personnel : paiement heures complémentaires agent technique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que certains agents territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet sont amenés à effectuer des heures au delà de la durée normale définie lors de la création de l'emploi qu'elles occupent.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✚ décide le paiement des heures complémentaires aux agents à temps non complet dans les cadres d'emplois d'adjoint technique et d'animation.

13. Encaissement chèque Groupama

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le pare brise arrière du véhicule utilitaire de la commune a été changé suite à un bris de glace et qu'il a été fait une déclaration à notre assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 204.74 €uros de GROUPAMA au nom de la Commune.

14. Amortissement four boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a investi dans l'achat d'un four neuf à la boulangerie. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement de ce matériel. Monsieur Le Maire précise que pour l'amortissement de ce type de matériel il est possible de mettre une durée comprise entre 10 et 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de fixer à 15 ans la durée d'amortissement du four de la boulangerie

15. Questions diverses

a) Achat visseuses services techniques

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis de 385.17 € HT de la société RUBION concernant l'achat de deux visseuses pour les services techniques de la commune. A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide l'achat de ce matériel.

b) Internet centre de loisirs et bibliothèque

Monsieur le Maire informe qu'en raison de problèmes techniques dus aux connexions wifi la bibliothèque n'a pu bénéficier d'internet. Afin de résoudre les difficultés résultant du wifi (réception de mauvaise qualité due aux murs des bâtiments trop épais), Monsieur le Maire propose de mettre en place un raccordement filaire entre la mairie et la bibliothèque qui nécessitera la réalisation d'une tranchée afin de relier le poste informatique de la bibliothèque à la box de la mairie.

Il propose également de faire de même entre le centre de loisir et l'école du fait que le Wifi passait parfois mal par le passé entre l'école et le bureau du centre de loisirs (distance importante) et aussi de l'inquiétude de l'équipe enseignante qu'il a rencontré avec Mme HADRZYNSKI, responsable de la commission scolaire) concernant ce type de procédé. Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être réalisés par les employés communaux afin de minimiser le coût.

Le conseil municipal valide cette solution pour le raccordement d'internet par système filaire à la bibliothèque et au centre de loisirs.

c) Rythmes scolaires école de Charchigné

Monsieur le Maire fait un point au Conseil Municipal sur l'avancée de la mise en place des rythmes scolaires à l'école communale. Il donne tout d'abord le résultat du questionnaire qui a été distribué aux parents d'élèves afin d'évaluer la fréquentation et les besoins des familles par rapport aux TAP (Temps d'activités Périscolaires). Il communique également aux élus le planning de la future semaine type approuvé par l'académie nationale et entame une réflexion sur l'évolution des plannings des employés.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une première étape de cette nouvelle organisation et que la réflexion doit continuer d'être menée notamment avec la future commission affaires scolaires qui sera constituée après les élections municipales ainsi qu'avec les différents intervenants.

d) Assemblée Générale foyer des jeunes de Charchigné

Madame BOUSSELET Nadine, conseillère municipale, effectue un bilan de l'assemblée générale du foyer des jeunes. Le foyer des jeunes regroupe actuellement 20 adhérents, le bureau va être modifié avec un changement de secrétaire. Les sorties prévues pour cette année sont : lasergame, paint-ball, karting, la vente de crêpes sera reconduite cette année. Les jeunes envisagent également l'achat d'un vidéoprojecteur pour pouvoir visionner des films et des matchs de football. L'achat d'un canapé a été évoqué sous réserve que celui-ci ne soit pas détérioré.

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE